Mahamadou cumule les infractions… et les peines

21/01/2012 à 1h03

Mahamadou Diallo, 28 ans, est un habitué du palais de justice – quatre mentions à son casier pour des affaires de vol, outrage, trafic de stupéfiants – même s'il n'a pas daigné se présenter lors de l'audience du tribunal correctionnel de Reims qui se tenait lundi et pour laquelle il comparaissait pour trois dossiers. Des affaires de vol, de vol avec violence, de menaces de mort et de violence avec arme.

Premiers coups

Tout commence le 20 février 2011. Ce jour-là, Mahamadou dit Mamade va séquestrer et tabasser un homme après lui avoir dérobé ses clés de voiture et des bijoux. L'homme, venu dormir chez un cousin, sera roué de coups, traîné dans l'escalier et abandonné dans l'appartement.

Deux mois plus tard, le 25 avril, Mamade fera chanter la concubine de sa victime en lui fixant rendez-vous avec pour consigne de lui donner 200 euros contre les bijoux. […]

L'Union

(merci à Jacky08)